Nations Unies S/PV.6503



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6503e séance

Mercredi 23 mars 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Li Baodong	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Babalić
	Brésil	Mme Viotti
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	Mme Ziade
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa quatrième session (S/2011/41)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

11-27496 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa quatrième session (S/2011/41)

Le Président (*parle en chinois*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Eugène-Richard Gasana, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Rwanda, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/41, qui contient le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa quatrième session.

À la présente séance, les membres du Conseil entendront un exposé de S. E. M. Peter Wittig, Représentant permanent de l'Allemagne et ancien Président de la Commission de consolidation de la paix.

Je donne maintenant la parole à M. Wittig.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Au nom des membres de la Commission de consolidation de la paix, j'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission sur les travaux de sa quatrième session (S/2011/41).

Renforcer le programme de consolidation de la paix, améliorer son impact sur le terrain et apporter un appui continu aux efforts de consolidation de la paix au Burundi, en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone, ont été au cœur des travaux de la Commission en 2010. En septembre 2010, la Commission a inscrit un cinquième pays – le Libéria – à son ordre du jour, suite à une demande faite par le Conseil de sécurité au nom du Gouvernement du Libéria. La Commission a répondu tout récemment à une demande de conseils et d'accompagnement émanant de la République de Guinée. C'est la première fois qu'une demande de ce genre a été adressée directement à la Commission.

En 2010, la consolidation de la paix et le rôle futur du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU ont fait l'objet de nombreux débats au sein et en dehors de l'ONU. L'examen de ce dispositif, qui a été dirigé avec compétence par les Représentants permanents de l'Irlande, du Mexique et de l'Afrique du Sud, nous a donné l'occasion d'évaluer les possibilités qui s'offrent à la Commission et les difficultés auxquelles elle fait face. L'élan créé par cet examen de 2010 doit être maintenu, en particulier compte tenu du fait que la Commission continue d'élargir son ordre du jour.

Le rapport de la Commission de consolidation de la paix décrit les efforts collectifs déployés par les membres de son Comité d'organisation. Des progrès ont été réalisés s'agissant de donner suite aux recommandations issues de l'examen de 2010, en particulier en ce qui concerne la création d'une nouvelle formation consacrée au Libéria. Le rapport révèle également ce que la Commission entend faire pour donner suite aux recommandations issues du processus d'examen, de façon à faciliter l'établissement de ses rapports annuels à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

La Commission poursuit ses travaux dans cette perspective, sur la base d'un plan d'action pour 2011. Elle s'emploie à réaliser des objectifs concrets et à accomplir des progrès tangibles s'agissant d'améliorer l'impact de la Commission sur le renforcement des capacités nationales, de mobiliser des ressources et de rallier des acteurs clefs autour des objectifs communs de consolidation de la paix.

Je voudrais mettre en exergue certains éléments du rapport. Tout d'abord, le rapport rappelle le thème choisi par la Commission pour les travaux de sa quatrième session : « En partenariat pour la consolidation de la paix ». Compte tenu de la complexité des défis liés à la consolidation de la paix et de la multitude d'acteurs impliqués, on ne saurait trop souligner la nécessité de la cohérence et des partenariats. Il a été établi que la création et le renforcement des partenariats représentent des sources importantes de valeur ajoutée pour la Commission. À cet égard, le Comité d'organisation a consacré la majeure partie de ses efforts et de son temps à dialoguer avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, et des organisations régionales, notamment l'Union africaine. D'une manière générale, le Président et les Vice-Présidents se sont surtout employés à établir des

liens avec tout un éventail de partenaires potentiels de la société civile et des milieux universitaires.

Deuxièmement, la Commission a surtout privilégié la nécessité de renforcer l'interaction avec les organes principaux de l'ONU. Elle s'est attachée à faire mieux connaître ses travaux auprès des membres de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Au cours de la période considérée, la Commission a constaté un esprit plus ouvert et des signes d'intérêt encourageants de la part du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

Les débats thématiques importants organisés par le Conseil de sécurité entre février 2010 et février 2011 ont été autant d'occasions pour la Commission de consolidation de la paix, les Membres de l'ONU et les hauts responsables de l'Organisation de dialoguer avec le Conseil sur des politiques d'importance critique liées à la consolidation de la paix. La participation de la Banque mondiale à un certain nombre de ces débats a également confirmé l'évolution de notre partenariat au moment où la Banque est en train d'améliorer sa stratégie pour venir en aide aux pays qui sortent de conflit. À travers leurs exposés, les présidents des formations par pays ont contribué aux discussions du Conseil lors de ses examens périodiques de la situation et des mandats concernant les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Le Conseil a tout récemment mené un dialogue informel avec les présidents des formations par pays sur la situation dans certains pays. Les résultats issus des débats thématiques et le renforcement de la participation des présidents des formations par pays représentent une étape importante en vue d'une meilleure prise en compte par le Conseil du rôle consultatif de la Commission. Je voudrais préconiser le renforcement de l'interaction entre la Commission et le Conseil.

L'examen mené en 2010 a particulièrement mis en avant la possibilité d'établir des liens dynamiques entre la Commission et le Conseil. Onze des 15 membres du Conseil de sécurité sont actuellement membres de la Commission de consolidation de la paix. Leur représentation dans ces deux organes facilite naturellement les échanges, ce qui pourrait permettre au Conseil de pouvoir compter de manière plus active et plus régulière sur les conseils de la Commission.

La Commission pourrait faire valoir la perspective de la consolidation de la paix dès le moment de la conception et du réexamen des mandats de maintien de la paix, ou de la transition vers un autre type de mandat. Elle pourrait recenser, afin de les renforcer, les facteurs de durabilité spécifiques au pays concerné. Elle pourrait jouer un rôle de catalyseur pour forger dès le départ des partenariats avec les institutions financières internationales. Elle pourrait en outre permettre de jalonner l'évaluation et le suivi des différentes étapes, de la stabilisation de la situation, à la transition puis à la consolidation.

Durant la période à l'examen, les relations entre la Commission et le Conseil économique et social ont continué de se développer, avec l'exposé maintenant bien établi du Président de la Commission de consolidation de la paix à la session de fond de 2010. En outre, le Conseil et la Commission ont organisé conjointement une manifestation spéciale sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays sortant d'un conflit. Cette manifestation a démontré le rôle de plus en plus important joué par la Commission dans le sens d'une conception intégrée de la consolidation de la paix, ne serait-ce que par l'accent mis, à juste titre, sur la dimension socioéconomique de la consolidation de la paix.

À l'avenir, la Commission compte bien approfondir encore ses liens avec l'Assemblée générale. Il importe à l'évidence de tenir compte de l'angle particulier que peut apporter l'Assemblée sur les questions thématiques clefs.

Troisièmement, la Commission continue de bénéficier directement de l'appui de fond du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Si les capacités de ce dernier sont déjà sollicitées à l'extrême, il constitue cependant un lien essentiel entre la Commission et les entités opérationnelles qui font ou non partie du système des Nations Unies. Le Bureau a également poursuivi ses séances d'information régulières à la Commission sur les activités et les opérations effectuées par le Fonds pour la consolidation de la paix. Ces exposés ont contribué à faire mieux comprendre la synergie entre la Commission et le Fonds dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Les nouveaux échanges établis avec le Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix ont permis à la Commission d'examiner plusieurs questions de politique générale intéressant le Fonds.

Les ressources du Fonds, conjuguées aux efforts déployés par la Commission, ont aidé les pays inscrits à l'ordre du jour de celle-ci à bénéficier d'une attention

et d'un appui soutenus de la part de la communauté internationale, si bien que la proportion des contributions versées au Fonds affectée à ces pays a été de 64 %.

Les passerelles établies entre les travaux de la Commission de consolidation de la paix et les activités menées sur le terrain par les acteurs du monde politique, du développement et du maintien de la paix représentent une importante valeur ajoutée. Il incombe toutefois à la Commission, pour réaliser pleinement son potentiel, de s'assurer que ses travaux sont appuyés par un plus grand engagement politique des États Membres et des hauts responsables de l'ONU. Comme l'ont noté les cofacilitateurs dans le rapport d'examen de 2010, « l'examen constituera un rappel à la réalité et suscitera une réelle volonté collective pour ce qui est de gérer la consolidation de la paix de manière plus globale et décisive » (*S/2011/41, par. 107*).

J'espère que le débat d'aujourd'hui, de même que celui qu'a organisé en début de semaine l'Assemblée générale, nous permettra d'aider la Commission à réaliser encore mieux son plein potentiel. Cet organe consultatif est en effet on ne peut mieux placé pour aider l'ONU à lever les obstacles susceptibles de nous empêcher de tenir notre promesse collective : répondre aux besoins des millions d'habitants de pays qui sortent d'un conflit.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Wittig de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Président de la Commission de consolidation de la paix, S. E. M. Eugène-Richard Gasana.

M. Gasana (Rwanda), Président de la Commission de consolidation de la paix (*parle en anglais*) : Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité a organisé un certain nombre de débats thématiques consacrés à la consolidation de la paix après un conflit. La fréquence de ces séances et la portée des débats démontrent que le Conseil est de plus en conscient qu'il doit tenir compte des problèmes complexes auxquels les pays sortant d'un conflit doivent faire face. La Commission de consolidation de la paix peut certainement aider le Conseil à renforcer son engagement en remplissant trois principales fonctions consultatives.

La première consiste à permettre la prise en compte précoce de la dimension de consolidation de la paix, ce qui peut aider le Conseil à replacer dans le contexte plus général de l'action de consolidation de la paix menée par l'ensemble des acteurs sur le terrain le rôle propre des missions de maintien de la paix et la contribution qu'elles peuvent apporter.

La deuxième fonction qu'elle peut remplir consiste à offrir à ces acteurs clefs un cadre ouvert et souple se prêtant à la mise en place de partenariats et d'un dialogue propices au renforcement de l'adhésion des différents protagonistes aux processus de consolidation de la paix, puis au retrait graduel et bien documenté des opérations de maintien de la paix.

La troisième fonction consiste à fournir un appui aux pays inscrits à son ordre du jour et à superviser les processus depuis la stabilisation jusqu'à la consolidation de la paix sur la base d'une analyse des risques et des perspectives effectuée pour chaque pays.

Je me félicite des premières mesures prises à ce jour par le Conseil pour encourager la participation des Présidents des formations par pays à des échanges plus interactifs et informels autour des possibilités qu'offre la consolidation de la paix ou des problèmes qu'elle pose dans certains des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix.

(*l'orateur poursuit en français*)

Les cofacilitateurs, dans leur examen du dispositif de consolidation de la paix, ont souligné les avantages potentiels d'une plus grande et plus fréquente interaction entre le Conseil et la Commission. À cet égard, la contribution des membres de la Commission de consolidation de la paix également membres du Conseil de sécurité est importante pour réaliser cet objectif. En tant que nouveau Président de la Commission de consolidation de la paix, je suis disposé à travailler en étroite collaboration avec ces derniers ainsi qu'avec tous les autres membres du Conseil, en vue d'identifier les mesures adéquates permettant de donner un nouvel élan à cette interaction.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Gasana de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Wittig et l'Ambassadeur Gasana de leurs exposés très utiles de ce matin. Nous savons gré à l'Ambassadeur Wittig de tout le travail qu'il a consacré à la

Commission depuis un an et aux Représentants permanents du Canada, de la Belgique, du Brésil, de la Jordanie, du Népal et de la Suisse de leur action respective à la tête des différentes formations.

Le rapport annuel (S/2011/41) et l'examen de la Commission de consolidation de la paix ont été une occasion précieuse de faire le bilan des travaux de la Commission. De nombreuses réalisations de la Commission y sont décrites, de même que les problèmes qu'elle rencontre. Dans le cadre de notre examen des priorités de la Commission de consolidation de la paix pour les prochains mois, nous devrions, à notre avis, viser trois objectifs précis.

Le premier a trait aux résultats obtenus et au fait que la Commission de consolidation de la paix doit démontrer clairement dans quelle mesure elle contribue à lever les principaux obstacles à la consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour. À titre d'exemple, la Commission de consolidation de la paix doit consacrer ses efforts à la mobilisation de tous ceux qui doivent participer à la mise en place de pôles judiciaires régionaux au Libéria. Elle doit également contribuer à promouvoir des mesures visant à appuyer les progrès faits dans la mise en œuvre de la feuille de route de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Guinée-Bissau. Elle doit en outre aider rapidement le Gouvernement guinéen à faire avancer la réforme du secteur de la sécurité.

Le deuxième objectif est lié à la fonction de conseil. Nous voulons que le Conseil de sécurité sollicite les conseils de la Commission de consolidation de la paix de manière régulière et préventive.

Mais, pour ce faire, la Commission, étayée par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, doit présenter des analyses de qualité sur un problème particulier, proposer différentes options pour le surmonter et suggérer quel rôle les différents acteurs peuvent jouer.

Le troisième objectif a trait aux capacités mêmes de la Commission et au fait que les pays dont elle s'occupe doivent progresser de manière à ne plus être inscrits à son ordre du jour. Au cours des six derniers mois, deux nouveaux pays ont été inscrits à l'ordre du jour de la Commission, ce dont nous nous félicitons. De surcroît, il est possible que d'autres pays importants demandent également leur inscription à l'ordre du jour. Il en résultera une charge de travail supplémentaire pour le Bureau d'appui et pour les États Membres. C'est pourquoi nous devons définir quelles sont les étapes nécessaires pour qu'un pays cesse d'être inscrit à l'ordre du jour de la Commission ou que cette dernière passe à une forme de collaboration plus légère.

Nous pensons également que la Commission de consolidation de la paix a un rôle important à jouer pour encourager un examen des capacités civiles. Par exemple, la Commission pourrait contribuer à mobiliser la communauté internationale à l'appui de recommandations spécifiques issues d'un tel examen. Il serait également opportun que la Commission donne son avis lorsque le Conseil de sécurité se penchera sur cette question plus tard dans l'année. Nous pensons en outre que la Commission gagnerait à établir des liens plus étroits avec le nouveau groupe de 17 États fragiles, connu sous le nom de « g7+ ». Les vues communiquées par ce groupe ont été très utiles à l'occasion du débat sur le développement de l'infrastructure institutionnelle, organisé sous la présidence bosnienne du Conseil. Nous devrions bénéficier davantage de la contribution de ce groupe et la Commission pourrait lui offrir une tribune en ce sens, ici à New York.

Pour terminer, lorsque nous nous réunirons l'année prochaine à la même période pour débattre du prochain rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix, il nous faudra vérifier si ces objectifs – résultats, conseils et gestion optimale des capacités de la Commission – ont été atteints. Le Royaume-Uni réaffirme qu'il est déterminé à contribuer à ce qu'il en soit ainsi.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (S/2011/41) qui donne l'occasion au Conseil de réfléchir au rôle important que joue la Commission dans le système des Nations Unies. Je remercie également l'Ambassadeur Wittig de l'excellente façon dont il a présidé la Commission de consolidation de la paix. Ma délégation s'engage à appuyer sans réserve l'Ambassadeur Eugène-Richard Gasana et lui souhaite plein succès en tant que Président de la Commission pour 2011.

Nous avons procédé l'année dernière à l'examen quinquennal du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, ce qui a donné au Conseil l'occasion d'examiner les moyens de parfaire son action. La Commission est un organe relativement

nouveau au sein du système des Nations Unies et l'examen a permis aux membres du Conseil de faire le point des progrès accomplis jusqu'ici et des défis à venir. Nous remercions de nouveau les facilitateurs pour leur travail et pour les recommandations utiles qu'ils ont présentées.

À notre avis, le Conseil doit continuer de redoubler d'efforts dans trois domaines, à savoir la nature multidimensionnelle et intégrée de la consolidation de la paix, la maîtrise nationale et les partenariats avec les autres acteurs concernés. Comme le Brésil l'a déjà souligné à diverses occasions, il est extrêmement important que la Commission de consolidation de la paix suive une démarche plus intégrée. Au cours du débat public qui s'est tenu en février sous la présidence brésilienne (voir S/PV.6479), le Conseil a souligné que la sécurité et le développement étaient étroitement liés et se renforçaient mutuellement.

Outre les tâches de sécurité et de stabilisation, nous pensons qu'il est primordial que les stratégies de consolidation de la paix mettent aussi de plus en plus l'accent sur des politiques socioéconomiques visant à améliorer le niveau de vie des populations touchées. Le Conseil ne saurait se dérober à cette autre responsabilité qui consiste à aider les gouvernements à rétablir leurs capacités de lutte contre la pauvreté et à renforcer leurs institutions. Il faut, entre autres, accorder une plus grande attention à la prestation des services de base, tels que la santé et l'éducation; à l'emploi des jeunes, notamment grâce à la formation professionnelle; à la relance économique et à la lutte contre la pauvreté. Il est également indispensable que les femmes aient davantage voix au chapitre. Nous le savons, les femmes sont des acteurs clefs de l'économie, en particulier dans le domaine de l'agriculture, et elles peuvent jouer un rôle de premier plan dans la prévention des conflits.

Ces aspects sont clairement interdépendantes. Des progrès tangibles dans le domaine socioéconomique ne manqueront pas d'avoir un impact positif sur la situation en matière de sécurité. En Guinée-Bissau, par exemple, l'amélioration de la situation économique dans le pays et l'allègement de la dette grâce à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ont permis de mobiliser davantage de ressources pour le renforcement des institutions, les services sociaux et la réforme du secteur de la sécurité.

En ce qui concerne la maîtrise nationale, il ne fait aucun doute que les mesures que nous prenons doivent être guidées par les intérêts et les besoins des pays touchés. Un dialogue fluide avec les gouvernements concernés et un appui aux processus politiques qui peuvent aider les acteurs locaux à définir de concert leurs priorités devraient donc former les principes directeurs de nos activités.

L'aide fournie doit être adaptée à ce que les acteurs nationaux estiment être leurs intérêts fondamentaux et devrait s'attacher avant tout à consolider les institutions nationales. Les institutions sont indispensables pour asseoir la maîtrise nationale et mettre en place une administration publique plus forte. Comme le Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, José Luís Guterres, l'a souligné devant le Conseil en janvier (voir S/PV.6472), les partenaires internationaux doivent aider les pays à développer leurs institutions nationales en collaborant avec elles, car « on ne peut édifier une nation en se fondant sur les principes d'une autre » (*S/PV.6472, p. 7*).

Les partenariats avec différents acteurs – et cela m'amène à mon troisième point – sont également déterminants pour le succès de toute initiative de consolidation de la paix. Il faut à tout moment être en contact avec les institutions financières et les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Le déploiement de capacités civiles est l'un des domaines où les partenariats peuvent produire des résultats tangibles. Comme le récent rapport du Secrétaire général sur cette question le souligne, il est essentiel de protéger et de développer les capacités locales, notamment grâce à des dispositifs souples et à la coopération Sud-Sud.

Ma délégation souscrit à l'appel lancé par l'Ambassadeur Peter Wittig pour que la Commission et le Conseil communiquent davantage. Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait solliciter plus souvent l'avis de la Commission de consolidation de la paix lorsqu'il examine le mandat des missions présentes dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. En février, sous la présidence brésilienne, un dialogue interactif sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi a été organisé en présence du Président de la formation Burundi, l'Ambassadeur Paul Seger. Nous espérons que de telles initiatives se poursuivront.

En tant que Président de la formation Guinée-Bissau, le Brésil s'est employé à aider ce pays à instaurer une paix durable et à se développer. Les activités mentionnées dans le rapport annuel ne fournissent qu'un aperçu de ce que la formation Guinée-Bissau a fait dans des domaines essentiels tels que la réforme du secteur de sécurité, les activités de sensibilisation auprès des institutions financières internationales, la mobilisation des ressources et la relance économique.

Nous sommes déterminés à poursuivre le travail dans tous ces domaines afin que la Commission de consolidation de la paix soit toujours plus utile et plus efficace sur le terrain.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : La consolidation de la paix et le maintien-consolidation de la paix sont et resteront des activités fondamentales du Conseil dans un avenir immédiat. Je tiens donc en premier lieu à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur la consolidation de la paix après les conflits. Les résultats issus d'initiatives de ce genre seront déterminants pour établir la pertinence et l'efficacité du Conseil et de l'ensemble du système des Nations Unies dans les décennies à venir.

Je tiens également à remercier la Commission de consolidation de la paix de son rapport détaillé et éclairant (S/2011/41) et l'Ambassadeur Peter Wittig d'avoir dirigé avec brio la préparation de ce rapport et de nous l'avoir présenté au Conseil aujourd'hui. Je remercie également l'Ambassadeur Gasana de sa déclaration.

La Commission de consolidation de la paix, grâce à son comité d'organisation et à ses formations pays, est au cœur du dispositif mondial de consolidation de la paix. Les relations de travail entre la Commission, dernier-né des organes du système des Nations Unies, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale revêtent donc une importance capitale.

Ma délégation est membre de la Commission depuis sa création. Nous appelons de nos vœux une interaction étroite et régulière sur des questions de fond entre la Commission, le Conseil et l'Assemblée pour que le système des Nations Unies soit uni dans l'action au moment de fixer le programme de consolidation de la paix.

La consolidation de la paix est un effort de coopération. L'ONU doit travailler de concert avec d'autres acteurs de la consolidation de la paix, notamment les institutions financières internationales. Ma délégation a pris note de l'attention grandissante accordée aux caractéristiques spécifiques des situations d'après conflit et de ce fait, de la participation d'un nombre croissant d'acteurs économiques et du développement. Nous espérons que cela aura un impact positif sur la consolidation de la paix et sur le besoin de plus en plus important de ressources pour les initiatives de consolidation de la paix.

Toutefois, dans un domaine où les acteurs sont nombreux, l'ONU doit veiller à garder la primauté de la définition du cadre normatif de la consolidation de la paix. Un effort international est en cours pour comprendre les liens qui existent entre le développement, la paix et la sécurité, et proposer des options. Le Conseil lui-même a débattu de cette question il y a six semaines, sous la présidence brésilienne. Nous devons veiller à ce que cet effort soit capable de résister à la tentation de créer une nouvelle doctrine de la consolidation de la paix. Souvent, les efforts de ce type se traduisent par l'adoption d'une attitude condescendante aux dépens de l'écoute. Tel est ici ce qu'il faut éviter à tout prix.

Ma délégation souligne que l'ONU doit jouer le rôle principal dans la définition d'une vision commune de la consolidation de la paix et le rapprochement des diverses parties prenantes et qu'elle doit servir d'intermédiaire entre les autorités nationales et les différents acteurs du développement et de la consolidation de la paix.

Certaines de ces questions ont été examinées par le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience – effort auquel nous avons été associés. Nous pensons que les conclusions du Groupe de travail – notamment sur le rôle de la Commission de consolidation de la paix en matière de mobilisation des ressources, sur la nécessité incontournable d'un dialogue national dans les situations d'après conflit et sur le rôle des jeunes – sont particulièrement pertinentes pour l'évolution future de la consolidation de la paix.

La consolidation de la paix découle du maintien de la paix. L'ONU investit des ressources matérielles et humaines considérables dans les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles mandatées dans des États fragiles. Nous sommes une nouvelle fois en train d'assister à l'apparition d'un nouveau modèle, axé cette fois sur des opérations de

maintien/consolidation de la paix ou exclusivement de consolidation de la paix.

L'Inde apporte ici une expérience de près de 60 ans de maintien de la paix. Nous avons fourni plus de contingents aux opérations de maintien de la paix que tout autre pays. Nous avons aussi participé à tous les types d'opérations de maintien de la paix – de la surveillance de la trêve à la génération actuelle des initiatives axées exclusivement sur la consolidation de la paix.

Sur la base de cette expérience, ma délégation tient à souligner que le maintien de la paix est la première étape de la consolidation de la paix. Nos soldats de la paix déployés auprès de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, de l'Opération des Nations Unies en Somalie II, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, de la Mission des Nations Unies au Soudan, de la Mission des Nations Unies au Libéria et de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ont été les premiers consolidateurs de la paix. Nous estimons que le processus de mise en œuvre d'un accord de paix doit aller de pair avec la fourniture d'une aide d'urgence et humanitaire; avec la création d'institutions politiques à même de régler les conflits, de réconcilier les parties à un différend et d'établir un dialogue entre l'État et le citoyen; avec une réforme du secteur de la sécurité; avec une restructuration administrative et économique; enfin, avec l'autonomisation des faibles, l'édification d'une culture des droits de l'homme et la reprise de l'activité économique.

La maîtrise nationale est le facteur clef du succès de la consolidation de la paix. La communauté internationale peut encourager, stimuler et faciliter, mais elle ne peut pas régler des problèmes qui supposent une volonté et une prise en main nationales.

Nous estimons toutefois que la communauté internationale a le devoir de mettre à la disposition des autorités nationales les moyens appropriés. Les solutions et les capacités attendues par les autorités nationales sont celles qui ont fait leurs preuves ailleurs dans des conditions semblables. Des pays comme l'Inde ont surmonté nombre des obstacles qui ont produit ces conflits. L'héritage colonial commun, dont sont issus ces problèmes, et notre expérience, ainsi que celle d'autres nations qui ont été confrontées aux mêmes difficultés, sont particulièrement pertinents pour la question qui nous occupe. Les succès enregistrés par l'unité indienne de police constituée déployée au Libéria et entièrement composée de femmes sont un bon exemple de la manière dont les capacités et les expériences du Sud peuvent être mises à profit dans des situations de consolidation de la paix.

Il incombe également à la communauté internationale de fournir des ressources. Les opérations de maintien de la paix complexes ont généralement une durée de vie qui se mesure en années. Les opérations de consolidation de la paix, elles, durent des décennies et supposent un niveau de ressources suffisant et prévisible sur de longues périodes.

L'Inde appuie fermement le rôle et l'importance des acteurs régionaux dans les situations d'après conflit. Nous trouvons très encourageants les efforts que déploie l'Union africaine pour développer des capacités de reconstruction après un conflit. Le succès du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs offre de nombreux enseignements pertinents pour le renforcement de la prise en main nationale.

Le Secrétariat ainsi que les fonds et programmes doivent faire bien davantage pour devenir des acteurs de poids. Il faut accroître les compétences et les savoir-faire utiles à ces sociétés. Dans un précédent débat, j'ai évoqué la lourdeur de la bureaucratie à l'ONU et signalé qu'une organisation qui met jusqu'à 200 jours pour pourvoir des postes sur le terrain ne saurait guère représenter un modèle à suivre en matière de développement des institutions.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'Inde a mis en place des consultations bilatérales avec plusieurs pays sur la question d'un programme de maintien/consolidation de la paix qui réponde aux exigences nationales. Nous agissons également, aux côtés des délégations brésilienne et sud-africaine, dans le cadre de mécanismes plurilatéraux, telle l'Initiative trilatérale Inde-Brésil-Afrique du Sud, qui mettent en œuvre des activités de consolidation de la paix. Nous sommes attachés à ce processus et continuerons de jouer un rôle actif.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous savons gré au Représentant permanent de l'Allemagne et aux Présidents des formations par pays de la Commission de consolidation de la paix, les Représentants permanents de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Jordanie, du Luxembourg et de la Suède, d'avoir préparé le rapport sur les travaux de la quatrième session de la Commission de consolidation de la paix (S/2011/41). Nous remercions les Représentants

permanents de l'Allemagne et du Rwanda, ancien et nouveau Présidents de la Commission, d'avoir présenté leurs rapports et leur vision du rôle de la Commission de consolidation de la paix.

Nous nous félicitons des résultats enregistrés par les activités de la Commission de consolidation de la paix, qui en est déjà à sa quatrième année d'existence. Cette période s'est avérée particulièrement importante pour le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. Le premier examen quinquennal des activités de la Commission a été un succès. Ses conclusions doivent contribuer à renforcer l'efficacité de la Commission en matière de coordination des efforts internationaux de consolidation de la paix et d'élaboration de recommandations en faveur du relèvement des États et de la relance de la stabilité économique dans les pays qui sortent de la phase critique d'une crise.

Un travail approfondi a été effectué au sein des formations par pays. L'un des grands mérites de la Commission est sa capacité de mettre en place un dialogue direct avec les gouvernements concernés, et de veiller à ce qu'ils aient la direction et la responsabilité du processus de consolidation de la paix. Nous considérons en outre que l'inscription récente de deux nouveaux pays, le Libéria et la Guinée, à l'ordre du jour de la Commission est un témoignage de la crédibilité de plus en plus grande de cet organe.

En ce qui concerne la consolidation de la paix en général, nous prenons note de la publication du rapport du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général pour l'examen des capacités civiles internationales à la suite de conflits. Nous sommes en train d'étudier attentivement les conclusions et des propositions présentées dans ce document. Selon nous, l'Assemblée générale et la Cinquième Commission devraient être les chefs de file en ce qui concerne l'examen de ces recommandations. Par ailleurs, nous pensons que l'un des aspects phares du système de maintien de la paix international est la création de réserves de personnel qualifié, composées d'équipes nationales d'experts civils. La Fédération de Russie a déjà fait parvenir au Secrétariat de l'ONU des listes d'experts nationaux dans plusieurs domaines.

La Fédération de Russie estime que la consolidation de la paix est un outil important permettant d'assurer la paix et la stabilité internationales. Elle doit être fondée sur le principe de la maîtrise nationale de la définition des priorités et des stratégies de leur mise en œuvre, mais également sur le renforcement des capacités institutionnelles des États bénéficiaires de l'assistance internationale. Seuls les acteurs nationaux peuvent veiller à un développement pacifique durable.

La création et le renforcement des capacités institutionnelles nationales sont des éléments essentiels de la consolidation de la paix après les conflits. Ceci doit devenir une priorité à l'échelle du système des Nations Unies, et ce, dans les faits, et pas uniquement en paroles. L'instauration d'une paix et d'une stabilité durables n'est possible que lorsque la prise en charge du processus par les acteurs nationaux est totale.

La Fédération de Russie attache une grande importance aux activités de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'unique mécanisme consultatif chargé de coordonner les activités de consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies et hors de ce cadre, d'élaborer des stratégies de consolidation de la paix et de mobiliser l'assistance internationale dans le cadre de la reconstruction après les conflits. Dans le même temps, nous estimons que la Commission pourrait jouer un rôle plus actif en prenant en charge les activités de consolidation de la paix et de réforme socioéconomique qui sont actuellement confiées aux opérations de maintien de la paix.

Nous attachons une grande importance au Fonds pour la consolidation de la paix en tant que mécanisme de financement immédiat qui peut contribuer à des mécanismes d'aide à la reconstruction et au développement à long terme. Notre position est étayée par notre contribution annuelle au Fonds, qui s'élève à 2 millions de dollars.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cet important débat. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Wittig de la présentation de son rapport ainsi que de l'engagement et du dynamisme dont il a fait preuve à la tête de la Commission de consolidation de la paix. Je remercie également l'Ambassadeur Gasana de sa déclaration et l'assure de notre appui constant dans l'accomplissement de son importante tâche. Je tiens par ailleurs à saluer l'Ambassadrice Viotti et les autres présidents des formations pays qui participent au présent débat.

Nous saluons les progrès accomplis par la Commission, lesquels sont décrits dans son rapport (S/2011/41). Au cours des cinq dernières années, la Commission s'est imposée comme une plate-forme

appropriée pour l'assistance internationale à la transition des sociétés sortant d'un conflit vers une paix durable. Nous suivons maintenant une démarche plus ciblée et thématique et nous comprenons mieux les priorités et la manière dont la Commission se fond parmi un ensemble plus vaste d'acteurs internationaux. Nous avons également tiré des enseignements des activités de cinq formations pays, une expérience qui, à notre avis, sera certainement un apport précieux pour la formation récemment créée consacrée à la République de Guinée.

Le Portugal est fier de participer activement à quatre formations de la Commission, et nous sommes tout à fait favorables à une approche qui tienne compte du lien entre la sécurité et le développement et de ses conséquences sur l'action intégrée de la communauté internationale dans les sociétés sortant d'un conflit, qui sont particulièrement fragiles. La Commission est on ne peut plus bien placée pour veiller à ce que le progrès socioéconomique serve effectivement à promouvoir la stabilité. Dans le cas de la Guinée-Bissau, je tiens également à souligner – et l'Ambassadrice Maria Luiza Viotti l'a déjà indiqué – le rôle joué par la formation de la Commission de consolidation de la paix dans le processus qui a mené à un allègement de la dette, permettant ainsi à la Guinée-Bissau d'atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés du Fonds monétaire international. L'allègement de la dette, conjugué à une nouvelle tranche récemment approuvée d'appui financier de la part du Fonds pour la consolidation de la paix, créera les conditions nécessaires pour permettre au Gouvernement bissau-guinéen de poursuivre la mise en œuvre des programmes sociaux et économiques et le renforcement des institutions nationales. Compte tenu de la fragilité politique en Guinée-Bissau, la Commission apporte certainement une importante contribution à la stabilité dans ce pays qui, comme nous le savons tous, est confronté à plusieurs graves problèmes.

Je vais maintenant me pencher sur un certain nombre de problèmes qui méritent, selon nous, une attention particulière. Premièrement, pour accroître sa visibilité, la Commission doit pouvoir agir en coordination avec les autres acteurs présents dans les pays où elle intervient. Il est indéniable que la Commission fait office de catalyseur pour mobiliser les ressources des donateurs et mettre au jour les déficits financiers et les priorités en matière d'assistance internationale. Ceci doit toutefois se transformer en actions concrètes sur le terrain. En dehors de la planification et de l'organisation des autorités nationales, la Commission doit participer de manière plus systématique aux premières activités de relèvement avec les autres acteurs, avant tout avec les autres institutions des Nations Unies, mais également les partenaires bilatéraux, les institutions financières internationales et les organisations régionales. Nous notons avec satisfaction que cette question est l'un des aspects principaux de la feuille de route de la Commission pour 2011.

Deuxièmement, la Commission doit relever le défi de s'intéresser davantage aux questions de développement. Le rapport indique qu'il existe une tendance croissante à intégrer les questions de développement aux plans de priorités, notamment en ce qui concerne le chômage des jeunes, problème au fort potentiel de déstabilisation, notamment en Afrique. Cependant, l'action de la Commission dans ce domaine exige un dialogue plus régulier avec les organismes de développement afin de promouvoir une approche de la consolidation de la paix dans le cadre de l'assistance qu'ils fournissent. Un certain nombre d'éléments autres que l'emploi des jeunes peuvent apporter une grande contribution aux dividendes de la paix et à la stabilité à long terme. Il s'agit notamment de la promotion des activités économiques, la santé et l'éducation, l'égalité des sexes, mais également de l'atténuation des effets du changement climatique.

Enfin, nous devons œuvrer au renforcement des relations entre la Commission de consolidation de la paix et les autres organes des Nations Unies. Lundi, l'Assemblée générale a tenu un débat très enrichissant sur ce même rapport (voir A/65/PV.79). Je pense que nous devons attacher de la valeur à la contribution apportée par l'Assemblée à la réflexion et à l'action que nous menons en vue de renforcer la consolidation de la paix.

S'agissant du Conseil de sécurité, ce rapport, au même titre que d'autres rapports et documents établis par chacune des formations pays, contient de nombreuses informations précieuses concernant la manière dont la Commission peut alimenter les débats du Conseil de sécurité, à savoir les débats relatifs à la création, au renouvellement et à la conclusion des mandats des missions. Nous devons nous employer ensemble à améliorer nos méthodes de travail afin de pouvoir régulièrement faire appel à l'opinion des présidents des formations pays. Le dialogue interactif sur le Burundi promu le mois dernier par la présidence

brésilienne du Conseil de sécurité, avec la participation du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, s'est révélé un exercice extrêmement utile. Nous devons pouvoir mettre au point d'autres formules qui serviraient le même objectif, à savoir renforcer l'interaction entre la Commission et le Conseil.

Pour terminer, le succès de la Commission de consolidation de la paix dans l'accomplissement de son mandat représente la réussite collective des efforts que nous déployons pour instaurer une paix durable. Nous sommes conscients des défis que nous devons relever pour améliorer notre capacité à accomplir nos tâches de consolidation de la paix. Nous devons faire preuve de créativité pour trouver les moyens idoines permettant de relever ces défis.

M. Messone (Gabon) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie de l'opportunité de ce débat sur l'examen du rapport (S/2011/41) de la Commission de consolidation de la paix pour la période allant du 1er juillet 2009 au 31 décembre 2010. Nous remercions aussi l'Ambassadeur Peter Wittig pour l'excellente présentation de ce rapport et pour la compétence avec laquelle il s'est acquitté de son mandat à la tête de la Commission. Enfin, nous tenons à exprimer à son successeur, l'Ambassadeur Gasana, tous nos vœux de plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, et nous l'assurons de notre soutien.

Au regard du rôle de plus en plus important de la Commission de consolidation de la paix dans le processus de reconstruction postconflit, ma délégation se félicite de l'engagement de la communauté internationale, ici exprimé, à renforcer les capacités et les ressources de cet organe afin de lui permettre d'agir avec plus d'efficacité sur le terrain. C'est en ce sens que nous félicitons les travaux réalisés par les cofacilitateurs, que sont les Ambassadeurs et Représentants permanents de l'Irlande, du Mexique et de l'Afrique du Sud, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix afin de le rendre plus opérationnel. Nous nous réjouissons de ce que les recommandations adoptées aux termes de leurs consultations ont commencé à être appliquées par la Commission, comme l'indique le rapport sous examen.

Dans notre volonté de renforcer le dispositif de consolidation de la paix, deux aspects nous paraissent particulièrement importants. Il s'agit du partenariat que la Commission doit nouer avec les différents acteurs impliqués dans le processus et du rôle central que le pays d'accueil doit y jouer. En ce qui concerne le premier point, ma délégation salue les démarches entreprises par la Commission auprès des institutions financières internationales et des bailleurs de fonds. Car certaines interventions nécessitent un engagement international plus fort et davantage de ressources. Sans préjuger de la question des stratégies les plus efficaces, il est important d'accroître les ressources du Fonds pour la consolidation de la paix et de ses principales composantes.

De même, la concertation avec les organisations régionales et sous-régionales, et en fait de tous les autres acteurs impliqués dans les activités de consolidation de la paix, est essentielle. C'est pourquoi la consolidation de la paix doit figurer en bonne place dans le dialogue que l'ONU tient désormais périodiquement avec les organisations régionales. La collaboration constante de la Commission avec ces organismes s'avère indispensable pour une meilleure mobilisation des ressources et surtout pour une coordination et une harmonisation plus efficaces des actions à mener sur le terrain. Dans le même sens, nous appuyons la dynamique relationnelle qu'entretient la Commission avec les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Au niveau du Conseil de sécurité, nous reconnaissons que les liens entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix se sont de plus en plus développés et nécessitent donc une plus grande effectivité du rôle consultatif de la Commission dans la conduite des missions de paix. À titre d'exemple, nous appuyons les recommandations adressées au Conseil par la Commission sur la situation en République centrafricaine. II s'agit du renforcement du soutien financier à la stabilisation de ce pays, de la mise à disposition par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) des observateurs militaires dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi qu'une présence militaire sous-régionale de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX).

S'agissant du deuxième point, ma délégation estime important de relever que la consolidation de la paix ne peut se faire sans l'implication du pays bénéficiaire. En effet, l'appropriation nationale ainsi que le renforcement des capacités existantes constituent deux piliers fondamentaux du processus de relèvement d'un pays sortant de conflit.

La République centrafricaine, formation dans laquelle mon pays, le Gabon, est engagé, peut encore une fois nous servir d'exemple ici. En effet, le cadre stratégique de la consolidation de la paix ainsi que le document de réduction de la pauvreté ont été établis par le Gouvernement centrafricain en partenariat avec la Commission et, dans ce sens, nous suggérons d'ailleurs une réflexion sur le rôle que la Commission pourrait jouer au Soudan au regard du contexte postréférendaire.

L'appropriation nationale ou locale, qui est un élément clef de la stratégie adoptée par la Commission devrait par ailleurs dépasser le seul cercle gouvernemental. II importe donc que toutes les couches de la population se reconnaissent dans les programmes arrêtés pour le processus de consolidation de la paix. Les questions de l'emploi des jeunes, de la réintégration des anciens combattants et de la situation des groupes vulnérables tels les femmes et les jeunes filles doivent être traitées avec la plus haute attention. La question de la gouvernance politique dans les actions de la Commission mérite également une attention, car c'est de là que peut provenir un retour aux situations de conflit. C'est le sens de la révision des directives du Fonds en 2009, afin de s'assurer qu'il réponde aux besoins réels. Il faut également que les capacités nationales existantes soient mieux prises en compte dans les activités de consolidation de la paix.

La communauté internationale n'étant pas appelée à rester indéfiniment dans les pays sortant d'un conflit, il serait donc utile à l'avenir que cette dernière définisse, en collaboration avec les pays concernés, un plan d'action prioritaire nécessaire à l'établissement d'une paix durable. Ce plan d'action devra inclure la réforme du secteur de la sécurité, le développement socioéconomique, l'emploi des jeunes, la réconciliation nationale, la bonne gouvernance et l'état de droit. L'action de la Commission ne devrait pas créer une dépendance locale qui rendrait difficile le départ de la communauté internationale.

Avant de terminer, i1 y a lieu de souligner les défis et les questions qui méritent un approfondissement de la réflexion sur le rôle de la Commission, notamment : la coordination des différents acteurs impliqués afin de ne pas compliquer le déroulement des opérations; comment concilier les approches et les *modus operandi* des uns et des autres; comment mieux prendre en compte les spécificités de chaque contexte; ainsi que la question de la participation au niveau national afin d'éviter une appropriation limitée au niveau des élites.

Je voudrais enfin renouveler notre appui à la Commission de consolidation de la paix dont le rôle devient de plus en plus déterminant dans les efforts de la communauté internationale visant à relever les pays dévastés par les conflits.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens également à remercier les Ambassadeurs Wittig et Gasana pour leurs exposés très complets.

Je tiens d'emblée à souligner que la Bosnie-Herzégovine considère la Commission de consolidation de la paix comme l'une des composantes les plus importantes du dispositif de sécurité de l'ONU. Ces derniers mois, il y a eu plusieurs initiatives et débats importants dont l'objectif était de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'engagement de l'ONU dans les activités de consolidation de la paix. Par la suite, l'évolution du caractère de la Commission de consolidation de la paix a continué de susciter l'attention de la communauté internationale vis-à-vis des pays inscrits à son ordre du jour.

Nous croyons par ailleurs que, pour améliorer l'impact de la Commission sur le terrain, il est essentiel d'avoir une vision commune de l'engagement dans un pays donné. Il importe aussi de mettre en place et de renforcer des partenariats avec les acteurs clefs de la consolidation de la paix, les institutions financières internationales et les institutions régionales et sous-régionales. Dans le cadre de ce processus, il faut s'attacher à tirer profit des stratégies et des priorités nationales existantes afin de renforcer l'appropriation et les capacités nationales. Il faut également identifier les lacunes politiques et les déficits de financement et utiliser les ressources des donateurs mondiaux et bilatéraux pour y remédier avec rapidité, souplesse et prévisibilité. Il faut répartir les rôles et les responsabilités afin de lier les activités à court terme entreprises au lendemain d'un conflit à une vision à long terme qui aboutisse à une paix et à un développement durables.

À cet égard, il est indispensable de mesurer l'impact des activités de consolidation de la paix sur le terrain. L'examen des cadres stratégiques pour la consolidation de la paix et leur alignement sur les vues exprimées dans les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté pourraient constituer une activité

importante qui permettrait une meilleure planification et une plus grande garantie de résultats sur le terrain.

Nous sommes également d'avis qu'il faut instaurer une plus grande synergie entre les formations pays de la Commission et le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État afin d'assurer que les efforts collectifs soient cohérents et se renforcent mutuellement. Ce processus porte en particulier sur le renforcement des responsabilités communes entre les pays concernés et les partenaires internationaux, le renforcement de stratégies de planification cohérentes de consolidation de la paix, le financement de la consolidation de la paix et une meilleure exploitation des capacités et des compétences. Nous rappelons que la planification de la consolidation de la paix ne doit pas être un processus axé sur l'offre. Au contraire, elle doit porter sur les besoins du pays hôte.

Nous considérons que la coopération entre la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix doit être optimisée par le biais de consultations et d'un dialogue renforcés afin d'assurer un appui continu aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission et d'aligner l'engagement de cette dernière sur les plans du Fonds.

S'agissant des formations pays, la Commission a continué d'intensifier son engagement en appuyant le processus électoral au Burundi et les activités relatives aux éléments de l'Agenda pour le changement du Gouvernement sierra-léonais relatifs à la consolidation de la paix, à savoir, la bonne gouvernance, l'état de droit et l'emploi des jeunes. Nous saluons les efforts déployés par la Commission pour favoriser l'intégration du mandat politique du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone dans les mandats de développement des organismes des Nations Unies en faisant de l'Agenda un pilier central de paix et de développement pour la communauté internationale.

Nous sommes d'avis que l'engagement en Guinée-Bissau favorisera le renforcement d'une gouvernance démocratique et permettra de relever avec efficacité les principaux défis auxquels le pays est confronté, notamment le renforcement des institutions civiles du secteur de la sécurité. Quant à l'engagement en République centrafricaine, il encouragera l'appui aux priorités identifiées par la Commission, le Gouvernement et la société civile en matière de consolidation de la paix.

Les travaux constructifs de la Commission ont profité à deux nouveaux membres inscrits à l'ordre du jour de la Commission, à savoir le Libéria et la Guinée-Bissau. Nous croyons qu'un nouvel instrument d'engagement, la déclaration d'un engagement mutuel, permettra de mieux identifier les problèmes et les défis principaux auxquels est confronté le processus de consolidation de la paix et donc d'accélérer le processus d'engagement. Par ailleurs, le renforcement de l'appropriation et des capacités nationales jettera les bases de la croissance économique, de la consolidation de la paix et du développement durable.

La Bosnie-Herzégovine salue la pratique consistant à inviter les présidents des formations pays à présenter des exposés au Conseil. Ceci sert non seulement à signaler le rôle que joue la Commission pour mettre en relief la corrélation entre sécurité et développement, mais aussi à confirmer les résultats concrets atteints par la Commission dans un pays donné.

À la lumière de l'examen de 2010 de la Commission de consolidation de la paix, il s'avère nécessaire de créer un mécanisme pratique qui suivrait les progrès réalisés dans les travaux de la Commission en vue de créer un seul document de planification pour un pays donné, d'intensifier les efforts de mobilisation des ressources, les aspects développementaux de la consolidation de la paix ou les activités avec le Fonds pour la consolidation de la paix.

Pour terminer, tout en soulignant que beaucoup a déjà été accompli, nous sommes d'avis que la Commission devrait réaliser de meilleures analyses, fournir de meilleurs conseils aux principaux organes de l'ONU et améliorer ses méthodes de travail ainsi que les liens entre ses activités au Siège et celles menées sur le terrain pour obtenir de meilleurs résultats. La Bosnie-Herzégovine demeure pleinement résolue à appuyer ses travaux.

M. Briens (France) : Je remercie l'Ambassadeur Wittig, pour son excellente présidence de la Commission de consolidation de la paix en 2010, ainsi que l'Ambassadeur Gasana pour le dynamisme avec lequel il a repris le flambeau.

Nous accueillons aujourd'hui avec satisfaction le rapport de la Commission de consolidation de la paix (S/2011/41), pour laquelle l'année 2010 a représenté une année importante en termes de maturation politique et de définition de ses objectifs. Nous constatons aujourd'hui avec intérêt l'attractivité qu'exerce la Commission. Cette année a été marquée

par l'élaboration d'un projet de réforme ambitieux mené à bien par les Ambassadeurs de l'Irlande, du Mexique et de l'Afrique du Sud. Nous souhaitons rappeler notre soutien à la mise en place des recommandations de ce rapport et, notamment, de la feuille de route 2011 élaborée sous présidence allemande. Nous encourageons la nouvelle présidence à étudier les possibilités pour la Commission d'établir de nouveaux partenariats avec des institutions financières, notamment avec la Banque africaine de développement.

L'attractivité de la Commission de consolidation de la paix a été confirmée par l'ajout à son ordre du jour du Libéria en septembre 2010 et de la Guinée en février 2011. Nous souhaitons rappeler notre engagement auprès de ces pays et les encourager fortement à persévérer dans la voie de la paix et de la démocratie.

Néanmoins, ces faits positifs ne doivent pas nous faire oublier que les recommandations du rapport des cofacilitateurs n'ont pas encore produit leur effet et que la Commission de consolidation de la paix cherche encore sa place dans le système des Nations Unies. Cette commission est encore trop souvent considérée par les États sortant d'un conflit comme un donateur supplémentaire. Or, la véritable valeur ajoutée de la Commission de consolidation de la paix réside dans sa fonction politique d'accompagnement et de plaidoyer. Insistons là-dessus : la Commission de consolidation de la paix est d'abord et avant tout une plate-forme politique. Dans cette perspective, afin que la Commission puisse conserver l'attention internationale sur des pays qui sortent d'un conflit, les États hôtes doivent être prêts à prendre de réels engagements car la consolidation de la paix ne s'arrête pas avec la bonne tenue d'élections démocratiques.

Les six pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission ont ainsi dû redoubler d'efforts avec le soutien des formations par pays de la Commission de consolidation de la paix. L'inscription à l'ordre du jour de la Commission représente pour le pays hôte le début d'un long processus, qui ne peut être mené à terme que par les autorités nationales. L'appropriation nationale, si souvent mise en avant, doit être incarnée par la mise en œuvre ambitieuse de programmes favorisant la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit et la réconciliation nationale.

Je voudrais profiter de cette occasion pour saluer la publication du rapport de Jean-Marie Guéhenno sur le développement des capacités civiles (S/2011/85). Ce rapport est une étape importante que nous souhaitons soutenir. De nombreuses propositions peuvent être appliquées dès à présent. Nous encourageons le Secrétariat à se montrer ambitieux dans la mise en œuvre du rapport. Certaines recommandations, néanmoins, devront être validées par l'ensemble des États de la communauté internationale. Il sera alors important de réunir un consensus dépassant les clivages traditionnels.

La Commission de consolidation de la paix est aujourd'hui l'organe de l'ONU le plus représentatif et légitime pour promouvoir le renforcement des capacités civiles nationales, la coopération triangulaire – organisations internationales, pays donateurs et pays hôtes –, ainsi que la coopération Sud-Sud. Nous estimons qu'à ce titre le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pourrait envisager d'inscrire à son ordre du jour, dans un avenir proche, l'étude de ce rapport récent et novateur.

M. Dunn (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Wittig de son exposé et de son attachement à la consolidation de la paix et à la Commission de consolidation de la paix. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Gasana de l'impulsion qu'il imprime à la tête de la Commission cette année, ainsi que les Présidents des formations par pays de la Commission de consolidation de la paix, qui facilitent les travaux de la Commission sur le terrain et à New York. Les États-Unis d'Amérique continuent de soutenir la Commission sans réserve.

La promotion d'une paix durable est au cœur même des activités de l'ONU. En tant qu'institution, la Commission de consolidation de la paix continue de se renforcer. Elle joue un rôle essentiel à bien des égards, en attirant notre attention sur les pays qui sortent de conflit, en prodiguant des conseils et en proposant des stratégies pour instaurer une paix durable après que les armes se sont tues. Nous félicitons la Commission de ses efforts pour remédier à nombre des insuffisances mises en lumière à l'occasion de l'examen réalisé l'année dernière et nous accueillons avec satisfaction les progrès accomplis cette année, en particulier dans les pays qui sont inscrits à son ordre du jour.

Nous saluons les efforts déployés par la Commission pour alléger la charge administrative des pays qu'elle entend aider, en mettant davantage à profit les processus et les documents de planification stratégique qui existent déjà. Nous avons pu le constater

en Sierra Leone, où la Commission a aligné son action sur le Programme pour le changement défini par le Gouvernement et a tiré parti des compétences et de l'expérience des acteurs internationaux et des instances régionales pour s'attaquer à la mauvaise gouvernance, au chômage des jeunes et à un trafic de drogue endémique. Nous l'avons vu également en République centrafricaine, où la Commission a adapté son cadre stratégique à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Nous l'avons encore constaté au Burundi, où la Commission a œuvré de concert avec les acteurs internationaux pour garantir des élections libres et régulières et où ses efforts pour appuyer le dialogue politique entre le parti au pouvoir et l'opposition se sont avérés particulièrement utiles puisque la paix est désormais bien enracinée au Burundi.

Nous nous félicitons également du démarrage rapide des activités de la Commission au Libéria. Le Libéria a été inscrit à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix moins de six mois après en avoir fait la demande, et la Commission et le Gouvernement libérien ont adopté une déclaration sur des engagements réciproques tout à fait novatrice. Le Libéria, avec l'aide de la Commission de consolidation de la paix, a déjà commencé à mettre en place le premier des cinq pôles régionaux de sécurité pour s'attaquer aux causes profondes du conflit au niveau des communautés et favoriser le transfert des responsabilités en matière de sécurité de la mission de maintien de la paix des Nations Unies au Gouvernement libérien dans les prochaines années.

Nous saluons en outre les efforts du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, qui permet de mettre en commun et de diffuser les informations et les exemples de réussite concernant des domaines prioritaires pour la Commission de consolidation de la paix. Nous invitons le Groupe de travail à continuer de promouvoir un dialogue véritable et à faire en sorte que ses débats et ses conclusions aient un lien plus direct avec les programmes exécutés sur le terrain. De tels liens sont essentiels pour pouvoir intégrer les enseignements précieux tirés par le Groupe de travail dans les activités de la Commission.

Bien qu'elle ait accompli des progrès considérables, la Commission se heurte toujours à des défis de taille. Pour mieux remplir son rôle de chef de file en matière de consolidation de la paix, la Commission doit s'employer davantage à veiller à ce que les objectifs fixés à New York correspondent aux programmes et aux besoins des autorités nationales sur le terrain. Elle doit également améliorer la coordination avec les institutions internationales s'agissant de l'évaluation des besoins et des programmes dans les pays sortant de conflit. La Commission de consolidation de la paix doit continuer d'encourager la prise en main nationale en mettant dès le départ l'accent sur le renforcement des capacités nationales et en évaluant l'impact que les activités de consolidation de la paix ont sur le terrain.

Nous estimons également que la Commission devrait coopérer plus étroitement avec ses principaux partenaires, en particulier les institutions financières internationales. De cette manière, elle pourrait tirer parti de l'expérience et des connaissances de ces institutions qui sont ses partenaires, et œuvrer avec elles à la réalisation d'objectifs communs, en vue d'instaurer une paix durable. Nous devons également nous attacher à définir une vision cohérente et à coordonner les efforts de tous les acteurs qui opèrent dans des pays où le système des Nations Unies mène des activités de consolidation de la paix. Pour concrétiser cette vision, il est essentiel de coopérer étroitement avec les autorités des pays qui sortent d'un conflit. Plus la Commission se développera et inscrira de pays à son ordre du jour, plus il importera qu'elle soit dotée des capacités de consolidation de la paix lui permettant de renforcer la paix et la sécurité internationales et d'améliorer les chances de succès dans les pays sortant de conflit.

C'est maintenant qu'il faut agir, puisque de plus en plus de pays se tournent vers l'ONU pour obtenir les ressources et l'assistance dont ils ont besoin pour faire face aux conflits. La Commission doit continuer à faire fond sur les progrès qu'elle a déjà réalisés, afin d'aider les pays inscrits à son ordre du jour à instaurer une paix véritablement durable.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance consacrée au rapport (S/2011/41) de la Commission de consolidation de la paix. Nous tenons à remercier sincèrement l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Wittig, pour sa conduite des travaux de la Commission l'année dernière. Nous remercions également les Présidents des cinq formations Burundi, Sierra Leone, République centrafricaine, Guinée-Bissau et Libéria pour leur dévouement et leur travail acharné. Nous remercions le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour son appui précieux à la Commission.

L’Afrique du Sud compte sur le dynamisme du nouveau Président de la Commission de consolidation de la paix, l’Ambassadeur Gasana, le Représentant permanent du Rwanda. Ma délégation est prête à contribuer de manière concrète aux activités de consolidation de la paix en tant que membre de la sixième formation.

La Commission de consolidation de la paix contribue de manière considérable, depuis sa création, aux efforts de consolidation de la paix de l’ONU. L’inscription récente du Libéria et de la Guinée à l’ordre du jour de la Commission est une indication supplémentaire de l’importance de l’action de la Commission. Il faut toutefois faire plus pour atteindre l’objectif visé : prévenir la reprise des conflits dans les pays concernés et réaliser une paix durable.

Nous nous félicitons de l’appui que la communauté internationale apporte à la Commission dans le cadre des formations par pays de la Commission. Les cinq pays figurant actuellement à l’ordre du jour de la Commission ont bénéficié d’une assistance sous diverses formes, y compris dans le cadre du Fonds pour la consolidation de la paix et d’autres programmes. La Commission a joué un rôle décisif au Burundi et en République centrafricaine en appuyant les processus électoraux et en mobilisant des ressources financières pour combler le déficit des budgets électoraux. Cette contribution de la Commission a largement contribué à assurer le succès des élections organisées dans ces deux pays.

L’interaction de la Commission avec le Conseil de sécurité s’est améliorée. Mais elle peut l’être davantage. Nous continuons de penser que la Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle décisif en fournissant des conseils au Conseil de sécurité sur les éléments relatifs à la consolidation de la paix qui pourraient être intégrés aux mandats de consolidation de la paix. Nous sommes convaincus que de tels conseils permettraient de renforcer les efforts de consolidation de la paix déployés par le Conseil.

Nous encourageons la Commission à continuer de renforcer ses relations avec d’autres organes de l’ONU, en particulier l’Assemblée générale et le Conseil économique et social. Nous apprécions à sa juste valeur l’action de sensibilisation et de communication menée par la Commission avec le dessein de collaborer et d’établir des partenariats avec un grand nombre d’acteurs. L’Afrique du Sud estime que la Commission pourrait mieux rendre compte de ses activités en se concentrant également sur les cinq domaines suivants et en s’y arrêtant davantage.

Premièrement, il faut mettre l’accent sur l’amélioration de la coordination des initiatives de consolidation de la paix menées par les parties prenantes. Deuxièmement, il faut prêter davantage attention à la visibilité des femmes et de la société civile dans le processus de consolidation de la paix, y compris en leur permettant de jouer un rôle prépondérant dans le règlement des questions liées au développement socioéconomique. Troisièmement, le rapport doit mettre l’accent sur le renforcement de la coopération et un meilleur partage des informations. À titre d’exemple, les enseignements tirés doivent être communiqués à l’Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et à d’autres organismes des Nations Unies, notamment au Programme des Nations Unies pour le développement. Quatrièmement, il faut mettre l’accent sur le rôle des autorités régionales et des acteurs régionaux impliqués dans les processus de consolidation de la paix. À cet égard, la prise en main et la définition des priorités au niveau local deviennent importantes, et il serait possible de faire plus dans le cadre d’un travail conjoint réalisé en consultation avec les autorités des pays sortant d’un conflit. Cinquièmement, le rapport doit également donner plus de détails sur les activités que la Commission mène en partenariat avec les institutions financières internationales. Ce partenariat est de toute évidence important, étant donné la corrélation entre paix et développement.

Le Fonds pour la consolidation de la paix fournit une assistance essentielle aux pays sortant d’un conflit. L’Afrique du Sud appelle à une plus grande interaction et à une meilleure coopération entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour déterminer les moyens d’apporter aux pays sortant d’un conflit une aide financière qui corresponde à leurs priorités et à leur vision nationale. Il importe de préserver et de pérenniser la complémentarité qui existe entre la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. L’Afrique du Sud estime que le Bureau d’appui à la consolidation de la paix, en partenariat avec l’ensemble du système des Nations Unies, apporte une énorme valeur ajoutée aux efforts de consolidation de la paix.

Enfin, nous espérons sincèrement que les recommandations issues de l’examen du dispositif de consolidation de la paix en 2010 conféreront une valeur ajoutée à l’action de la Commission par le

renforcement et l'amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération, y compris par l'amélioration des relations entre le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et d'autres partenaires.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadeur Wittig, ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, pour son exposé et pour le rapport de la Commission de consolidation de la paix (S/2011/41). L'action qu'il a menée à la tête de la Commission mérite d'être saluée et reconnue. Je remercie également l'Ambassadeur Gasana, Président en exercice de la Commission, et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa tâche.

Les activités menées par la Commission de consolidation de la paix durant l'année et demie qui vient de s'écouler montrent qu'elle a enregistré des progrès importants dans l'accomplissement de son mandat, mais aussi que d'autres mesures globales doivent être prises pour mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives aux recommandations issues de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Le fait que plusieurs acteurs participent aux activités de consolidation de la paix souligne la nécessité d'identifier des domaines d'action commune, de coopération et de coordination afin d'éviter les doubles emplois et d'utiliser au mieux les ressources disponibles. À cet égard, nous insistons sur le rôle de chef de file joué par la Commission en ce qui concerne la maximisation des capacités dont disposent l'ONU, les institutions financières internationales et la communauté des donateurs, ainsi que la mise en place de partenariats et l'amélioration de la coordination avec les entités qui participent à ces initiatives. Voilà pourquoi nous accordons une grande importance à la coopération entre la Commission, les organisations régionales et les institutions financières internationales, en particulier l'Union africaine, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Suite à l'inscription récente du Libéria et de la Guinée à l'ordre du jour de la Commission, la prise en main au niveau national est plus que jamais nécessaire, puisque le rôle de la communauté internationale est d'aider à mettre en place un processus national fondé sur les besoins définis par le pays concerné. Une étape importante a été franchie dans la mise en œuvre de ce principe avec l'adoption de la déclaration d'engagements réciproques aux fins de la consolidation de la paix au Libéria. Nous encourageons la Commission de consolidation de la paix à continuer d'axer ses activités sur de telles initiatives.

Un des éléments centraux de l'examen des travaux de la Commission de consolidation de la paix porte sur sa relation institutionnelle avec les organes principaux de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité. Au sein du Conseil, l'on doit renforcer la participation des présidents des formations par pays aux séances consacrées à l'examen de la situation concernant le pays dont ils s'occupent afin de faciliter l'intégration des activités menées par les organismes des Nations Unies sur le terrain, d'améliorer la planification et de définir clairement les mesures à prendre en vue de la mise en place rapide de composantes de consolidation de la paix dans les opérations de maintien de la paix.

Nous nous félicitons que la Commission ait décidé de présenter des rapports plus analytiques, traitant de questions telles que l'utilisation et la promotion des capacités nationales et la viabilité des ressources. Les formations doivent pouvoir analyser ces questions, et d'autres encore, selon une approche intersectorielle pour faciliter une évaluation des activités au regard des compétences définies dans leurs mandats.

Enfin, je voudrais insister sur la nécessité d'accroître notre engagement politique, économique et technique en faveur de la Commission. Seul un appui résolu permettra de réaliser pleinement le potentiel de la Commission et de lui confier le rôle central qui est le sien dans la prévention de la reprise des conflits.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance consacrée au rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (S/2011/41). Je m'associe à mes collègues qui ont remercié l'Ambassadeur Peter Wittig pour son exposé et, en particulier, pour la contribution remarquable qu'il a apportée dans l'exercice de ses fonctions de Président de la Commission de consolidation de la paix. Je remercie également l'Ambassadeur Gasana, le Président en exercice de la Commission, pour ses observations. Nous tenons à l'assurer de notre appui indéfectible dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions.

Au cours de l'année écoulée, nous avons eu de nombreuses occasions de mieux comprendre la façon dont le travail du Conseil de sécurité s'articule avec les objectifs de consolidation de la paix. Le Conseil a beaucoup gagné à reconnaître qu'en réalisant nos objectifs de sécurité, nous pouvions également contribuer au développement à long terme en menant en parallèle des activités de consolidation de la paix. Les débats récents du Conseil sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, la participation des femmes à la consolidation de la paix, le renforcement des institutions et les relations d'interdépendance entre la sécurité et le développement ont été d'excellentes occasions pour le Conseil d'affiner sa compréhension du rôle que nous jouons dans le domaine de la consolidation de la paix. Tous ces débats ont en effet concouru à démontrer la valeur de l'outil de diplomatie préventive que représente la consolidation de la paix.

L'examen des capacités civiles internationales et l'examen quinquennal du dispositif de consolidation de la paix recoupent étroitement les conclusions du rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix. Ce triple exercice souligne, de l'avis du Nigéria, l'importance primordiale, déterminante, de la coopération. Il ressort en effet clairement des travaux de toutes les formations de la Commission qu'elles ne peuvent réaliser leurs objectifs isolément, sans la participation d'autres acteurs clefs, dont les gouvernements nationaux, les organisations régionales, les institutions financières internationales, les autres organismes, organes et fonds des Nations Unies et la société civile.

Le Libéria s'avère à cet égard un excellent exemple sur le plan de la coopération et de l'innovation. Suite à l'adoption d'une déclaration d'engagement commune, le Gouvernement libérien se trouve fermement aux commandes : c'est lui qui définit ses priorités et qui veille à ce que la prestation de services réponde à la demande. En mettant ainsi l'accent sur une prise en charge au niveau national, ce type d'actions en coopération illustre éloquemment l'engagement de la formation Libéria et la vision de la Commission elle-même.

La coopération avec les organisations régionales reste un élément essentiel de la panoplie de consolidation de la paix et nous devons, au sein de ce Conseil, encourager une telle coopération. Nous nous félicitons, par exemple, du partenariat formé avec l'Union africaine, entre autres, afin de mobiliser les ressources manquantes pour financer les élections au Burundi en 2010. Nous pensons en outre que la réunion de mars 2010 consacrée au « Partenariat pour la consolidation de la paix », à laquelle ont pris part des représentants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Union européenne, de l'Union africaine et de l'Organisation de la Conférence islamique, a joué un rôle important en permettant d'étudier et d'encourager la mise en place de partenariats plus solides et durables en vue de la consolidation à long terme de la paix dans les sociétés fragiles ou vulnérables au conflit.

Si nous parvenons à trouver des moyens plus efficaces de mobiliser les ressources à l'appui des initiatives de consolidation de la paix en Afrique et à bien définir nos priorités en matière de consolidation de la paix, nous rendrons indubitablement le système des Nations Unies mieux à même de servir les intérêts des pays sortant d'un conflit. Dans le même ordre d'idées, le Nigéria appuie pleinement la réunion annuelle conjointe de la Commission et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui se tient immédiatement après la réunion consultative annuelle entre les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité. Nous pensons que ces réunions peuvent en effet permettre de combler les lacunes que révèle inévitablement tout examen des liens entre maintien et consolidation de la paix et même, plus généralement, des relations entre sécurité et développement en Afrique.

Le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience s'est inspiré, à juste titre, de l'expérience des différents pays pour mettre l'accent sur le rôle central joué par les questions de développement dans le cadre de la consolidation de la paix. La réduction du chômage des jeunes, le développement d'activités rémunératrices, l'allègement de la dette, la formation professionnelle, ainsi que la promotion de l'emploi des femmes et de leur autonomisation économique sont autant de stratégies essentielles pour asseoir la paix et la stabilité sur des bases économiques saines. C'est dans cette optique que le Nigéria a approuvé un allègement de la dette du Burundi et du Togo de l'ordre de 0,7 million d'unités de compte dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale qu'il a mis en place à cette fin.

Malgré les progrès non négligeables enregistrés dans le domaine de la consolidation de la paix pendant la période considérée, de nombreux défis restent évidemment à relever pour des pays tels que la Guinée-Bissau – comme l'a confirmé Mme Viotti – et la République centrafricaine. En Guinée-Bissau, nous

attendons avec intérêt les conclusions de la prochaine mission conjointe de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'ONU et de la Communauté des pays de langue portugaise. Nous sommes sincèrement convaincus que la Guinée-Bissau peut relever les défis que représente la réforme de son secteur de la sécurité et qu'elle les relèvera afin de bénéficier des acquis obtenus par la Commission, la CEDEAO et les autres acteurs dans le domaine de la gouvernance démocratique.

Nous reconnaissons qu'il y a de graves défis à relever en République centrafricaine suite au retrait de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad. La formation doit notamment appuyer en priorité les efforts du Gouvernement en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que de renforcement des institutions. Ces défis sont certes considérables, mais nous insistons sur le fait qu'ils peuvent être surmontés grâce à des mesures concertées et collectives. Nous sommes fermement convaincus que la Commission est la mieux à même de mobiliser les efforts de tous les acteurs concernés en vue d'élaborer les stratégies qui s'imposent pour aider les pays sortant d'un conflit.

La Commission, nous l'avons tous reconnu, a d'ores et déjà fait la preuve de son efficacité en sachant tirer parti des atouts respectifs de nombreux acteurs des secteurs de la sécurité et du développement. Elle peut mobiliser – et elle l'a fait – les ressources, le savoir-faire et la volonté politique nécessaires, au niveau de la communauté internationale, pour soutenir l'action du Conseil de sécurité en faveur d'une paix durable. Elle peut donc compter, dans ses efforts, sur tout notre soutien et notre engagement car nous sommes convaincus que nous pourrons bientôt réaliser tout le potentiel de la Commission et atteindre par là les objectifs fondamentaux pour lesquels elle a été créée.

Mme Ziade (Liban) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Peter Wittig de sa présidence efficace de la Commission de consolidation de la paix en 2010 et souhaiter plein succès dans ses fonctions au nouveau Président de la Commission, l'Ambassadeur Gasana.

Dans le cadre de son engagement dans les différents pays inscrits à son ordre du jour, la Commission de consolidation de la paix a d'ores et déjà obtenu des résultats concrets. Que ce soit par l'appui apporté pendant les élections au Burundi ou en contribuant à la relance économique en Sierra Leone, la Commission a prouvé son utilité en tant qu'instance centrale chargée des activités de consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies. Par ailleurs, l'afflux constant de demandes d'inscription à son ordre du jour émanant de pays sortant d'un conflit illustre bien le niveau des attentes qu'elle suscite.

Néanmoins, il reste encore maints défis à relever pour les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, à différents niveaux. L'examen du dispositif de consolidation de la paix qui vient d'être effectué cette année a engendré une dynamique fort utile que nous pourrions mettre à profit pour relever ces défis de manière globale. À cet égard, nous notons avec satisfaction que le rapport de la Commission sur les travaux de sa quatrième session (S/2011/41) tient compte des recommandations issues de l'examen du dispositif qui s'est achevé récemment. Nous constatons également avec plaisir les progrès réalisés en réponse à un certain nombre de ces recommandations. Nous devons toutefois redoubler d'efforts pour répondre aux espoirs suscités par l'examen et les recommandations auxquelles il a donné lieu. Il convient à notre avis d'accorder une attention particulière aux progrès réalisés dans les domaines fondamentaux suivants.

Premièrement, la Commission doit continuer de placer l'appropriation nationale au cœur de ses activités en amenant les populations à participer aux processus le plus rapidement et le plus largement possible, et ce dans le cadre de leur propre structure de gouvernance. Cette action doit s'adapter aux différents contextes et viser à encourager les différents acteurs et partenaires à rétablir les capacités nationales dans le domaine de la gouvernance et de la prestation de services, selon les besoins spécifiques du pays concerné.

Deuxièmement, il est essentiel de renforcer la synergie entre la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix de manière à ce que la mobilisation des ressources se fasse en fonction de la demande et permette ainsi d'appuyer des objectifs de consolidation de la paix plus ambitieux. Les engagements réciproques pris par les acteurs nationaux et leurs partenaires régionaux et internationaux doivent s'accompagner d'une responsabilisation mutuelle.

Troisièmement, il est également indispensable que tous les membres du Comité d'organisation et les hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies usent de leur poids et de leur engagement politiques

pour rassembler les acteurs autour d'objectifs communs de consolidation de la paix.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité devrait faire meilleur usage de la fonction consultative de la Commission de consolidation de la paix, grâce à la mise en place d'une relation plus active et plus dynamique entre la Commission et le Conseil, comme l'a souligné l'Ambassadeur Wittig. À cet égard, nous encourageons des contacts plus étroits entre les présidents des formations par pays et le Conseil, qui pourrait tirer parti de leurs suggestions et de leurs avis lorsqu'il examine la situation d'un pays en particulier.

Il importe à ce stade de faire fond sur les progrès déjà accomplis, de manière à ce que les activités de la Commission se renforcent les unes les autres. C'est pourquoi nous considérons la feuille de route pour les activités de 2011 comme un document vivant. Nous attendons avec intérêt le rapport intérimaire qui sera publié prochainement et la stratégie concrète que doit mettre au point la Commission de consolidation de la paix pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de la Commission.

La manière dont la Commission de consolidation de la paix évoluera dans les années à venir influencera grandement la forme et la direction que prendront la paix et la stabilité dans de nombreux pays sortant d'un conflit. Donnons-lui les outils nécessaires au succès de cette entreprise.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie l'Ambassadeur Wittig d'avoir présenté le rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (S/2011/41). Je lui sais gré de l'efficacité avec laquelle la Commission a mené ses activités sous sa présidence. Je salue en outre la déclaration prononcée par l'Ambassadeur Gasana, Président de la Commission de consolidation de la paix. Je voudrais aborder brièvement quatre points.

Premièrement, l'ONU doit définir une stratégie globale, coordonnée et intégrée de prévention des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies peuvent contribuer aux premières phases du relèvement, du développement et de la reconstruction. La Chine est favorable à ce que la Commission joue un rôle de premier plan pour aider les pays qui sortent d'un conflit dans les domaines de la paix, de la reconstruction, du financement et de la coordination de l'aide internationale. Les opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix doivent indifféremment prévoir une stratégie de sortie afin d'encourager les pays qui sortent d'un conflit à se prendre rapidement en main.

Deuxièmement, les pays concernés sont responsables au premier chef de la consolidation de la paix. Tout en formulant des stratégies de consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix doit respecter la souveraineté et l'indépendance des pays en question. La Chine est d'avis que, lorsque la communauté internationale fournit une aide à des pays sortant de conflit, elle doit accorder la priorité au renforcement des capacités nationales, à l'emploi des jeunes et au développement socioéconomique.

Troisièmement, l'ONU et les organisations internationales compétentes doivent renforcer leur coopération dans le domaine de la consolidation de la paix, et tirer parti de leurs points forts respectifs. Nous sommes favorables à une coopération étroite entre la Commission, le Conseil de sécurité, d'autres organes principaux de l'ONU, les institutions de Bretton Woods et d'autres organismes internationaux et organisations régionales. La Chine souhaite que la Commission de consolidation de la paix fournisse des conseils utiles au Conseil de sécurité.

Quatrièmement, la Chine appuie la poursuite des efforts pour améliorer les méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix. Nous espérons que la Commission continuera de gagner en efficacité et sera attentive aux résultats des activités pertinentes menées dans les pays concernés.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 45.